

Plan local de l'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat - PLUi-H
3.1.1 Règlement graphique

Communauté de communes du Val de Morteau

Villers-le-Lac



Arrêté par délibération du 21 janvier 2026



AUDAB - janvier 2026
Sources: IGN, AUDAB, Mosaïque Environnement,
Communauté de communes du Val de Morteau

Éléments du fonds de zonage

- Limite communale
- Limite de parcelle
- Bâti
- Cimetière
- Terrain de sport
- Surface hydrographique

Prescriptions graphiques

- OAP
- Périmètre de réciprocité
- Changement de destination
- Emplacement réservé
- Linéaire de sauvegarde de la diversité commerciale
- Classique
- Renforcé
- Itinéraire de voie de circulation

Éléments patrimoniaux et paysagers

- Cône ou point de vue
- Patrimoine bâti (croix, fontaine, lavoir, calvaire, ...)
- Patrimoine bâti (murger ou mur en pierres sèches)
- Patrimoine bâti (ferme, église, chapelle, ...)
- Patrimoine non bâti (arbre remarquable)
- Alignement d'arbres
- Patrimoine non bâti (verger, jardin privé, clos, ...)

Éléments environnementaux

- Espace boisé classé (EBC)
- Lisière
- Mare
- Bosquet et petit boisement
- Milieu humide (SIGOGNE)
- Milieu sec (SIGOGNE)
- Zone humide averée issue du terrain OAP (Mosaïque Environnement, Avril et juillet 2025)

Zonage

- UA (centralité mixte)
- UB (centralité mixte)
- UBz (centralité mixte - valeur patrimoniale)
- UC (périphérie)
- UCz (périphérie - valeur patrimoniale)
- UH (hameaux)
- UHa (hameaux mixte)
- UHz (hameaux - valeur patrimoniale)
- 1AU (zone à urbaniser - valeur patrimoniale)
- 1AUz (zone à urbaniser - valeur patrimoniale)
- UX économie (artisanat, industriel, tertiaire, logistique)
- UXc économie (commerce)
- 1AUX (zone à urbaniser - économie hors commerces)
- 2AUX (zone à urbaniser à long terme - économie hors commerces)
- UE (équipements et loisirs)
- 1AUE (zone à urbaniser - équipements et loisirs)
- N (naturel)
- Np (naturel protégé)
- Ne (naturel, projets d'équipements et loisirs)
- Nj (jardins à protéger, espaces de respiration)
- A (agricole)
- Ac (agricole, carrière)
- Ae (agricole, projets d'équipements et de loisirs)
- Ap (agricole protégé)

Emplacements réservés

Commune	Numéro	Intitulé du projet	Surface (m²)	Surface (ha)	Bénéficiaire
Villers-le-Lac	41	Accès à la zone à urbaniser "Les Bracons"	856,1	0,09	Commune
Villers-le-Lac	42	Accès à la zone à urbaniser	354,1	0,04	Commune
Villers-le-Lac	43	Accès à la zone à urbaniser	394,1	0,05	Commune
Villers-le-Lac	44	Aménagement d'une voie d'accès à la départementale depuis le quartier de la Côte	12425,4	1,24	Commune
Villers-le-Lac	45	Accès à un espace agricole	619,5	0,06	Commune
Villers-le-Lac	46	Accès à un espace agricole	501,0	0,05	Commune
Villers-le-Lac	47	Élargissement de la voirie	1580,0	0,16	Commune
Villers-le-Lac	48	Accès à la zone à urbaniser "Les Essarts"	427,9	0,04	Commune
Villers-le-Lac	49	Accès à la zone à urbaniser "Soupetreyet"	237,5	0,02	Commune
Villers-le-Lac	50	Aménagement du site du Saut du Doubs	640,8	0,06	Commune
Villers-le-Lac	51	Accès à la zone à urbaniser "Chaney"	85,3	0,01	Commune
Villers-le-Lac	52	Aménagement de la voirie	575,8	0,06	Commune
Villers-le-Lac	53	Élargissement de la voirie	44,1	0	Commune
Villers-le-Lac	54	Élargissement de la voirie	92,3	0,01	Commune
Villers-le-Lac	55	Aménagement de l'accès au cimetière	317,8	0,03	Commune

